Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ARDECHE
COMMUNE DE LALOUVESC
Tél : 04 75 67 83 67
mairie@lalouvesc.fr

Arrêté du maire n° 2026_046_A
Acte de nomination du mandataire

Le Maire de LALOUVESC

Vu l'arrêté n° 2023_036_A en date du 5 décembre 2023 instituant une régie de recettes pour « camping et activités touristiques » pour l'encaissement des recettes camping, mini-golf, gîtes communaux et d'étape, lave-linge et sèche-linge ;
Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 8 juillet 2026 ;
Vu l'avis conforme du régisseur en date du 8 juillet 2026 ;
Vu l'avis conforme du mandataire suppléant en date du 8 juillet 2026 ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 – Mme PETIT Véronique, est nommée mandataire de la régie « camping et activités touristiques » pour le compte et sous la responsabilité du régisseur de la régie de recettes, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.
ARTICLE 2 – Le mandataire ne doit pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du code pénal.
- Il doit les encaisser selon les modes de recouvrement prévus par l'acte constitutif de la régie
ARTICLE 3 – Le mandataire est tenu d'appliquer les dispositions de l'instruction interministérielle n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des régies des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Fait à Lalouvesc, le 16 juillet 2026

SIGNATURE DE L'AUTORITE
QUALIFIEE POUR NOMMER
LE REGISSEUR

MAIRIE DE LALOUVESC 07320 ARDECHE

SIGNATURES DU REGISSEUR TITULAIRE
ET DU MANDATAIRE SUPPLEANT
PRECEDEES DE LA FORMULE MANUSCRITE
"VU POUR ACCEPTATION "

"Vu Pour Acceptation"

Vu pour acceptation